



La deuxième couronne des grandes villes de Bourgogne-Franche-Comté devient moins attractive

Dans un contexte de stabilisation de la population en Bourgogne-Franche-Comté entre 2011 et 2016, la croissance de la population s'accélère dans les intercommunalités de Dijon, Chalon-sur-Saône et Besançon, ainsi que dans celles situées aux franges du Bassin parisien et de la frontière suisse. Ces territoires renforcent leur attractivité résidentielle, alors que les intercommunalités en deuxième couronne des grandes villes deviennent moins attractives. La moitié des intercommunalités de la région perdent de la population. C'est souvent la conséquence d'une dégradation de leur solde migratoire, liée à un éloignement des pôles d'emplois en croissance ou à une fragilité économique due à la crise industrielle.

Hélène Ville, Xavier Tribout, Insee

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'habitants se stabilise entre 2011 et 2016 alors qu'il augmentait auparavant. La moitié des 116 intercommunalités (EPCI) de la région gagnent en population, contre les trois quarts entre 2006 et 2011 (*source et définitions*). Seuls les territoires de l'arc Mâcon-Chalon-Dijon-Besançon ainsi que ceux situés aux franges de l'Île-de-France ou de la frontière suisse sont encore en croissance démographique (*figure 1*).

La quasi-totalité des intercommunalités sont confrontées au recul du solde naturel qui caractérise la région depuis une dizaine d'années. Mais c'est la dégradation, accentuée et plus récente, du solde migratoire, qui est la principale cause de leur fléchissement démographique.

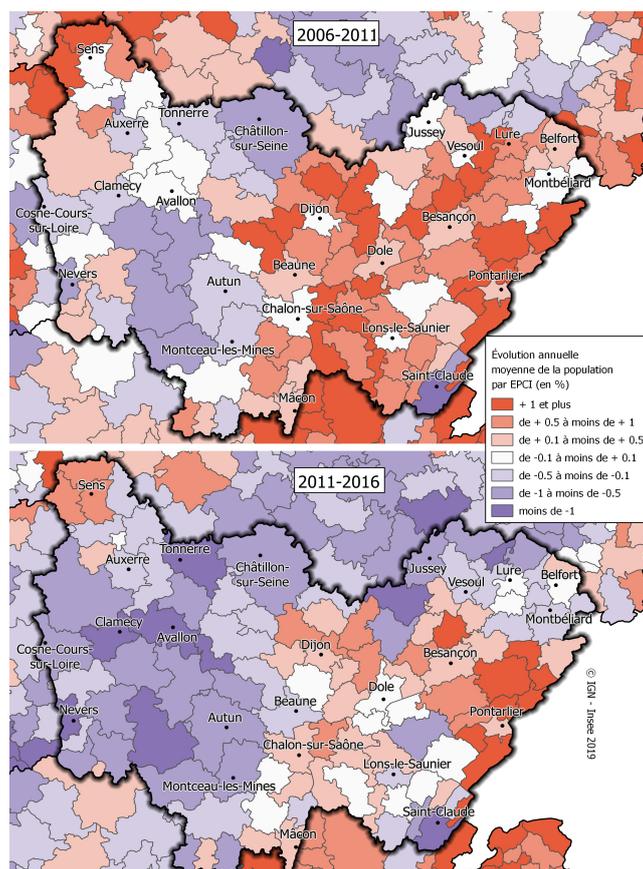
La croissance démographique s'accélère au plus près de Dijon, Chalon et Besançon

La croissance démographique s'accélère toutefois dans les EPCI de la région portés par trois des quatre plus grandes communes : Dijon Métropole et les Communautés d'agglomération du Grand Chalon et du Grand Besançon (*figure 2*). Ce phénomène de densification concerne la plupart des grandes villes françaises, et les métropoles en premier lieu.

Ces territoires dynamiques sont plutôt jeunes, et la part de femmes en âge d'avoir des enfants y est importante : leur solde naturel est donc positif. Mais c'est la progression du solde migratoire qui explique que la croissance de la population s'accélère dans ces EPCI entre 2011 et 2016, par rapport aux cinq années précédentes. Ils renforcent leur attractivité résidentielle, à la fois dans la ville centre et dans les communes situées en première couronne. Dijon Métropole et le Grand Chalon bénéficient désormais de migrations résidentielles favorables.

1 Moins d'intercommunalités en croissance démographique

Évolution annuelle moyenne de la population dans les intercommunalités



Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

Le premier gagne plus de 1 200 habitants par an, dont 300 grâce aux migrations. Durant la période précédente, le déficit migratoire (- 1 000 personnes par an) était à peine compensé par l'excédent naturel. Dans le Grand Besançon, dont la croissance de la population est portée par le seul moteur naturel, le déficit migratoire s'est réduit, passant de 700 par an entre 2006 et 2011 à 145 dans la période récente.

Des franges régionales dynamisées par des pôles d'emplois extérieurs

Aux franges de la région sous l'influence de gros pôles d'emplois extérieurs, les EPCI bénéficient du double moteur naturel et migratoire et renforcent aussi leur attractivité résidentielle.

Entre 2011 et 2016, sept des neuf EPCI frontaliers avec la Suisse sont parmi ceux où les gains de population sont les plus importants en Bourgogne-Franche-Comté (jusqu'à plus de 1 % par an). Dans ces sept territoires, les résidents gagnés grâce aux migrations ont doublé entre les deux périodes quinquennales : de 200 à 400 par an.

La CA du Grand Sens, quant à elle, profite du desserrement de l'Île-de-France. Grâce au solde migratoire qui devient positif, sa population augmente en moyenne de 0,6 % par an, alors qu'elle diminuait de 0,1 % par an entre 2006 et 2011.

La périurbanisation ralentit en deuxième couronne

La périurbanisation ralentit ou cesse dans les EPCI situés en deuxième couronne des villes principales : Dijon, Chalon-sur-Saône, Besançon, mais aussi Auxerre, Nevers ou Vesoul. Lorsque ces territoires gagnent encore des habitants, c'est à un rythme moins soutenu qu'entre 2006 et 2011, notamment parce que les migrations sont moins favorables. Ainsi, entre 2006 et 2011, dans les EPCI autour de Dijon Métropole, l'augmentation de la population était principalement portée par l'excédent migratoire, plus fort que l'excédent naturel. Désormais, le solde naturel est le principal moteur de la croissance. La dynamique migratoire a ralenti dans ces intercommunalités. Elle s'est même inversée dans la CC de Nuits-Saint-Georges.

L'attractivité résidentielle d'autres territoires faiblit. C'est le cas des EPCI de la frange mâconnaise, sous l'influence économique lyonnaise. Leur population augmente moins qu'auparavant. La CA du Mâconnais Beaujolais agglomération gagne ainsi 300 habitants par an entre 2011 et 2016, contre 400 précédemment.

La moitié des EPCI perdent des habitants

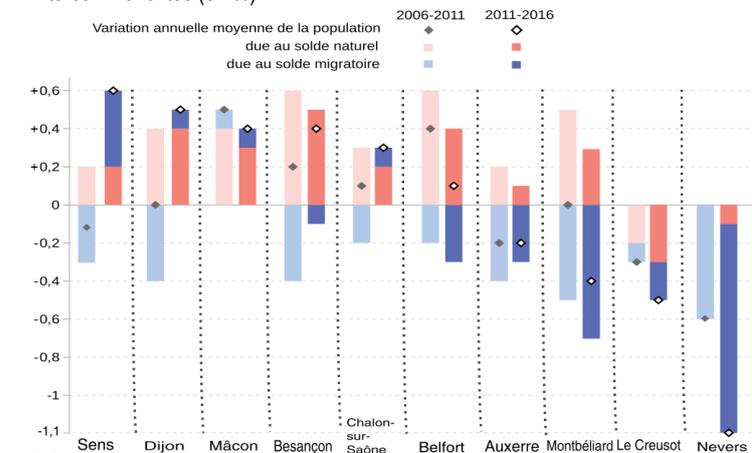
Les EPCI à l'ouest de la région, au nord de la Haute-Saône et au sud du Jura, perdent des habitants. La population diminue notamment de plus de 1 % par an dans la CA de Nevers, ou encore les CC de Tonnerre ou de Clamecy. Dans ces EPCI, à la population souvent âgée, le déficit naturel se creuse. Ailleurs, comme dans la CA du Pays de Montbéliard agglomération ou la CC du Haut-Jura Saint-Claude, qui comptent une population plutôt jeune, l'excédent naturel se réduit.

Parallèlement, dans ces EPCI qui perdent des habitants, le solde migratoire se détériore. Les départs sont désormais plus nombreux que les arrivées, ce qui n'était pas toujours le cas durant la période précédente. La dynamique migratoire s'est notamment inversée dans les CC de Cosne-Cours-sur-Loire ou encore de Jussey. Sur les 116 EPCI de la région, 28 cumulent désormais un déficit naturel et migratoire, contre six entre 2006 et 2011.

Les EPCI très touchés par la crise industrielle sont parmi ceux où la population diminue le plus. Leur déficit migratoire est très prononcé. Ainsi, la CA de Montbéliard enregistre 1 000 départs par an de plus que d'arrivées sur la dernière période. Leur position, loin de l'influence d'un pôle dynamique, ne favorise pas leur attractivité. La CU du Creusot Montceau-les-Mines, ou les CC du Tonnerrois en Bourgogne, du Grand Autunois Morvan, ou du Pays Châtillonnais perdent entre 160 et 400 habitants par an entre 2011 et 2016. ■

2 Quatre des plus importantes intercommunalités de la région bénéficient des deux moteurs naturel et migratoire

Évolution annuelle moyenne de la population dans les principales intercommunalités (en %)



Source : Insee, Recensements de la population 2006, 2011 et 2016

Source et définitions

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Il existe quatre catégories d'EPCI : les **métropoles**, les **communautés urbaines** (CU), les **communautés d'agglomérations** (CA) et les **communautés de communes** (CC).

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties. Il est ici estimé par le solde migratoire apparent, différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Avertissement : Le questionnaire du recensement a évolué en 2018 pour mieux prendre en compte la multi-résidence, notamment pour les enfants en résidence partagée. Le nouveau questionnaire permet d'éviter de comptabiliser à tort deux fois certaines personnes. Ces modifications impactent à la baisse la mesure de la population. L'évolution de la population mesurée par le recensement est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire que l'Insee estime à - 0,1 % entre 2011 et 2016 pour la France. Cet effet n'affecte pas les analyses structurelles ou géographiques sur la population. Pour plus d'information, consulter la note technique "Recensement de la population : changement de questionnaire 2018 et introduction d'un ajustement national" sur insee.fr

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Vallés V., « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n°1729, janvier 2019.
- Chassard M., Piffaut B., « En Bourgogne-Franche-Comté, le déficit naturel continue de se creuser en 2017 », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°47, janvier 2019.
- « Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 818 338 habitants au 1^{er} janvier 2016 », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°72, décembre 2018.
- « Dijon et Besançon gagnent des habitants, la croissance de la population ralentit dans les petites communes », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n°73, décembre 2018.

